

CHARTRE DE VIE EN EPS

En EPS, comme dans le règlement intérieur, nous vous rappelons que vous avez **des droits mais aussi des devoirs**.

Nous souhaitons donc un comportement exemplaire qui permettra à tous de fonctionner dans un climat agréable et en toute sécurité :

La notion de **respect** nous paraît prioritaire :

- Respect des adultes et des élèves (la politesse est appréciée)
- Respect du matériel qui vous est confié et des locaux
- Respect des consignes de sécurité : en pratique mais aussi sur l'utilisation et le déplacement de certains matériels (attendre la présence du professeur pour déplacer du matériel volumineux et lourd !).

Tout manquement à ces consignes verra l'élève en question sanctionné.

Pour une bonne pratique, une **tenue adaptée** s'impose :

- survêtement, tee shirt
- basket ou chaussures adaptées au sport pratiqué.

N'oubliez pas : votre carnet de liaison fait parti du matériel obligatoire en EPS

2 oublis de tenue au cours du trimestre occasionneront une retenue le mercredi après midi

Quelques consignes concernant **les vestiaires** :

- 5 minutes suffisent à se changer
- on ne crie pas, on ne s'agite pas
- on reste calme durant l'appel
- on attend l'autorisation du professeur pour aller sur les installations.

Quelques mots sur les **chewing gum**, **les téléphones portables**, et **les MP3** :

Tout comme dans l'établissement, ils sont formellement interdits en EPS.

Tout appareil trouvé en votre possession sera directement remis à la direction du collège.

Les récidives de chewing gum occasionneront également des retenues le mercredi après midi.

Concernant **les inaptitudes** :

Vous devez nous fournir le certificat médical d'inaptitude de l'éducation nationale (à demander aux enseignants ou à récupérer sur le site internet du collège) sur lequel sera noté la durée de votre inaptitude ainsi que les sports que vous pouvez ou non pratiquer.

-Pour une inaptitude inférieure à 1 mois : vous devez nous présenter votre certificat médicale d'inaptitude que nous daterons et signerons. Vous devez être présent au cours d'EPS.

- Pour une inaptitude supérieure à 1 mois : vous devez nous présenter votre certificat médicale d'inaptitude que nous daterons et signerons. Vous pouvez ne pas être présent au cours si vos parents font une demande écrite et que l'administration ainsi que l'enseignant donnent leur accord.

Le certificat médical, une fois signé par l'enseignant, devra être présenté à la vie scolaire.